

France, Presqu'île de Gennevilliers Suez Environnement remporte un deuxième contrat

Dossier de la rédaction de H2o
May 2015

Après

avoir remporté le contrat de délégation de service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG), Suez Environnement (pour son activité eau en France) remporte un nouveau contrat de fourniture d'eau potable en gros, adoucie, au SEPG. Ce nouveau contrat d'une durée de 15 ans pour un chiffre d'affaires cumulé de 234 millions d'euros entrera en vigueur le 1er juillet 2018 dans les 10 communes du syndicat (Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne). Il permettra de renforcer et de sécuriser l'alimentation en eau potable des 605 000 habitants de ce territoire. "Nous nous réjouissons de renforcer notre collaboration avec le SEPG, et sommes fiers de contribuer à ses efforts, à faire de son service de l'eau un service de référence grâce à la mise en place de la décarbonatation collective", a déclaré Philippe Maillard, directeur national Eau France de Suez Environnement.

En

complément de l'eau produite par son usine d'eau potable située au Mont Valérien, le SEPG recourt à des achats d'eau en gros pour répondre aux besoins de son territoire fortement urbanisé, et garantir la continuité du service en toutes circonstances. Le syndicat a choisi de renouveler sa confiance à Suez Environnement qui reste ainsi le fournisseur du SEPG, avec une eau produite par les usines d'eau potable de Flins-Aubergenville et du Pecq (Yvelines). Ce contrat comporte un engagement de sécurisation de l'alimentation en eau de la totalité des besoins de pointe du SEPG, dans l'éventualité d'une interruption ponctuelle de l'usine de production du Mont Valérien ou encore d'une dégradation de la ressource utilisée par cette usine, à savoir l'eau de Seine. Grâce au processus de réalimentation de nappe phréatique mis en place à Flins-Aubergenville et au Pecq, Suez Environnement peut en effet garantir une production d'eau potable stable tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques. Issue de ressources souterraines préservées et moins exposées que les eaux de surface, cette eau présente par ailleurs une qualité excellente. Afin de répondre au mieux aux besoins du SEPG, Suez Environnement a indexé sa rémunération sur sa performance en matière de qualité d'eau fournie et de continuité de l'alimentation, en toutes circonstances.

Par

ailleurs, le SEPG a confirmé sa décision de distribuer une eau adoucie à l'ensemble des usagers de son territoire, et a retenu la solution "Densadeg" de Suez Environnement. Cette solution s'appuie sur un processus de décarbonatation, qui permet de valoriser en agriculture l'excédent de calcaire ainsi obtenu. Elle sera mise en place en 2018, et permettra à tous de bénéficier d'une eau adoucie, et de limiter ainsi les gênes et surcoûts liés au calcaire : usure prématurée des appareils électroménagers, augmentation des dépenses énergétiques, usage de produits adoucissants.

Suez Environnement - 20-05-2015